

Préfecture

Direction de la coordination, des politiques publiques et
de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et du développement durable

Toulon, le **12 OCT. 2018**

Le préfet
à
Mesdames et messieurs les maires
du département du Var

Objet : lancement de la consultation publique sur le projet de schéma régional biomasse Provence-Alpes-Côte d'Azur

Référence : article L123-19 du code de l'environnement.

Pièce jointe : avis de lancement de la consultation publique.

La *loi de transition énergétique et de la croissance verte* (LTECV) a introduit la *stratégie nationale de mobilisation de la biomasse* (SNMB). Cette stratégie a pour vocation de développer les externalités positives liées à la mobilisation et à l'utilisation accrue de la biomasse, notamment pour atténuer le changement climatique.

La valorisation de la biomasse en énergie permet une utilisation moindre d'énergies fossiles (effet de substitution) et la mobilisation de la biomasse et du bois, en particulier, s'articule avec la gestion durable de la ressource et participe ainsi à l'augmentation de son potentiel de captage du carbone (stockage net du carbone).

Par ailleurs, la France possédant une importante ressource en biomasse, la présente stratégie a également pour objectif de permettre une meilleure indépendance énergétique du pays.

De plus, la résilience économique agricole et forestière est ainsi améliorée par le développement de filières compétitives et rémunératrices, pour les producteurs ainsi que pour l'ensemble de la chaîne de valeur.

Différentes politiques publiques visent à développer l'usage de la bio-énergie et des matériaux bio-sourcés, au sens large. A l'appui de celles-ci, la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse vise trois objectifs opérationnels :

- Satisfaire en volume et en qualité l'approvisionnement de ces filières en développement ;
- Prévenir et, le cas échéant, gérer les éventuelles difficultés d'accès à la ressource pour les utilisateurs actuels de biomasse (prévenir les conflits d'usage) ;
- Optimiser les co-bénéfices de cette mobilisation et en prévenir les impacts potentiellement négatifs, que ce soit du point de vue économique, social, environnemental (en relation avec la stratégie nationale bio-économie).

Cependant, la production de biomasse est, en premier lieu, l'affaire des territoires dont est issue cette matière. Ainsi, la nouvelle génération de *plans climat-air-énergie territoriaux* (PCAET) intégrera des projets concrets en la matière.

Pour la coordination et le pilotage d'ensemble de ces projets de mobilisation ou de production de biomasse, en lien notamment avec le renforcement des compétences des conseils régionaux à ce niveau et les soutiens publics aux filières économiques, l'échelon régional est le plus approprié : c'est l'objet des *schémas régionaux biomasse* (SRB), élaborés conjointement par l'Etat et la Région, qui doivent décliner au niveau régional cette stratégie de mobilisation de la biomasse.

Ainsi, dans le futur *schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET), la Région affiche des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables, en particulier pour la biomasse, dont les objectifs sont issus du schéma régional biomasse.

Dans ce cadre et pour pouvoir répondre à cette ambition, le préfet de région et le président de Région ont engagé, fin 2016, l'élaboration du schéma régional biomasse Provence-Alpes-Côte d'Azur dans une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le projet du schéma validé en septembre par les deux maîtres d'ouvrage doit être soumis à la consultation du public avant son adoption définitive début 2019.

Cette consultation a lieu à partir du lundi 8 octobre 2018, avec la participation du public du lundi 22 octobre au vendredi 23 novembre 2018, dans les conditions fixées dans l'annonce en pièce jointe et sur les sites dédiés de la Région et de la préfecture de région.

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, cette consultation doit être la plus large possible, au plus près des territoires, et c'est à ce titre que je vous sollicite pour relayer cette information par voie d'affichage et sur votre site Internet, s'il existe.



Jean-Luc VIDELAINE

copie à :

- M. le sous préfet de Draguignan,
- M. le sous préfet de Brignoles.